

LA FAUSSE PRIME D'AIDE VACANCES DE LA CAF

Ce message diffusé depuis la mi-juillet 2011 semble émaner de la **Caisse d'Allocations Familiales** :

*« Après étude de votre déclaration de ressources, nous vous informons que vous avez droit à une prime d'aide vacances versée par votre **CAF**.*

Afin de pouvoir bénéficier de cette prime, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser sous 72 heures les pièces justificatives suivantes :

- ↳ copie d'une pièce d'identité recto/verso en cours de validité*
- ↳ justificatifs de domicile quittance **EDF-GDF** de moins de trois mois*

de préférence à l'adresse suivante : services.verif.caf@gmail.com »

Des informations complémentaires - montant de l'aide égal à 152,45 €, descriptif de la procédure, mention du site caf.fr - visent à crédibiliser le message.

En fait, la **Caisse d'Allocations Familiales** n'est pas à l'origine de ce message : des escrocs ont trouvé la bonne solution pour récupérer facilement des documents officiels permettant d'être utilisés frauduleusement pour de futures malversations.